



PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2021

CAEM – Carrefour d'Animation et d'Expression Musical
Ecole de Musique du Pays de Dieulefit-Bourdeaux

Rue Ernest Chalamel – 26220 Dieulefit

Tél : 04 75 52 06 44

contact@caem-dieulefit.org

site : www.caem-dieulefit.org



LE DÉPARTEMENT



Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
1.	TERRITOIRE ET CONTEXTE	3
A.	Nombre d'habitants par commune et nombre d'élèves inscrits au CAEM en 2015-2016	4
B.	Population par grandes tranches d'âges sur l'ensemble des communes de la CCDB.....	4
C.	Les enfants sur le territoire	5
D.	Situation géographique du CAEM	5
E.	Contexte socio-économique	5
2.	L'ÉTABLISSEMENT	6
A.	Historique	6
B.	Les valeurs du CAEM	7
C.	Missions.....	7
II.	LE CAEM AUJOURD'HUI.....	8
1.	ÉTAT DES LIEUX	8
A.	Les publics	8
B.	Cours et ateliers proposés par l'école de musique	9
D.	Offre proposée « hors les murs » – Missions conventionnées	12
E.	Organisation et fonctionnement.....	14
2.	DIAGNOSTIC : Force et faiblesse du CAEM.....	17
A.	L'ENSEIGNEMENT	17
B.	L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE	18
C.	INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES POUR DES PUBLICS EXTERIEURS.....	18
D.	LIEU D'ACCUEIL ET DE RESSOURCES.....	19
III.	PERSPECTIVES.....	19
1.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	19
A.	Pôle : Enseignement	19
B.	Pôle : Animation de la vie locale	23
C.	Pôle : Interventions pédagogiques pour des publics extérieurs.	24
D.	Pôle ressources : mettre à disposition des acteurs culturels du territoire nos compétences et nos moyens.	24
2.	MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION	24
A.	Calendrier d'actions : les étapes dans le temps pour chaque pôle.....	24
B.	Suivi et évaluation du Projet d'Etablissement.....	27
	CONCLUSION	27
	ANNEXES	

I. INTRODUCTION

Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM) de Dieulefit est une école associative composée d'une équipe de bénévoles, d'une équipe pédagogique (10 professeurs salariés) et d'une équipe administrative composée de 2 salariées qui accompagnent quelques 300 élèves.

Depuis plus de 35 ans, cette école offre un enseignement de la musique pour tous sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Dieulefit-Bourdeaux.

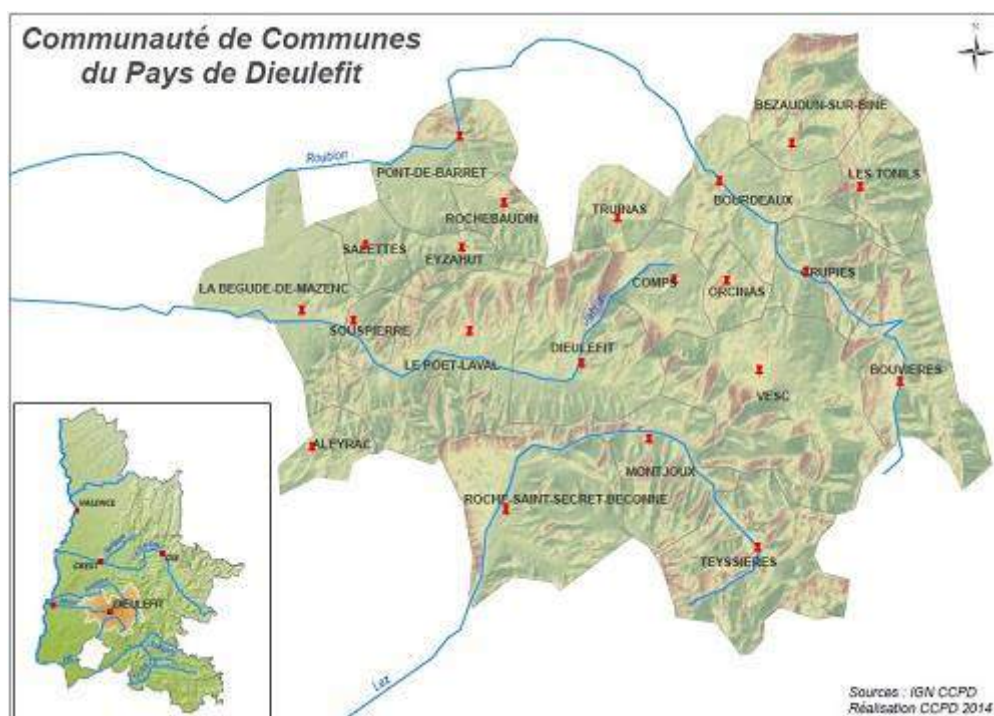
Cette école présente une singularité qui la distingue des autres écoles de la Drôme : elle met l'accent depuis plusieurs années sur les pratiques collectives avec pas moins de 20 ateliers proposés. De plus, le CAEM n'a cessé de tisser sa toile en direction de partenaires extérieurs, ce qui lui donne l'image d'un lieu ouvert, dynamique et représentatif du Pays de Dieulefit-Bourdeaux.

Notre association, qui a pour principale mission l'enseignement musical, voit depuis quelques temps de nouvelles missions lui incomber. Le Conseil d'administration a souhaité par le biais de ce nouveau projet d'établissement dessiner pour les 4 ans à venir les nouvelles missions que nous souhaitons remplir sur le territoire.

1. TERRITOIRE ET CONTEXTE

Le CAEM, Ecole de musique du Pays de Dieulefit-Bourdeaux recrute ses élèves et adhérents sur tout le territoire de la CCDB : Communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux, soit 21 communes.

Voir leur situation sur la carte ci-après.



Département de la Drôme

A. NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNE ET NOMBRE D'ELEVES INSCRITS AU CAEM EN 2015-2016

Communes	Nb d'élèves au CAEM année 2015-2016	Nb d'habitants	% inscrits/ population de la commune	Communes	Nb d'élèves au CAEM année 2015-2016	Nb d'habitants	% inscrits/ population de la commune
Aleyrac	0	45		Poët Laval	34	941	3,6%
La Bégude de Mazenc	26	1634	1,6 %	Pont de Barret	13	465	2,8 %
Bezaudin sur Bine	0	92		La Roche Saint Secret	5	383	2,3%
Bourdeaux	22	616	3,6%	Rochebaudin	3	124	2,4%
Bouvières	5	139	3,6%	Salettes	2	140	1,4%
Comps	6	158	3,8%	Souspierre	2	102	2%
Crupies	0	92		Teysnières	5	87	5,7%
Dieulefit	124	3350	3,7%	Vesc	5	291	1,7%
Eyzahut	0	135		Les Tonils	9	13	69,2%
Montjoux	0	315		Truinas	6	112	5,6%
Orcinas	0	30					
Total CCDB	267			<i>Chiffres INSEE 2013</i>			
HORS CCDB	42						

En conclusion 3 % de la population du territoire de la CCDB (267 sur 9200 habitants) profite des services de l'école de musique.

B. POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'AGES SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA CCDB

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

	2013	%
Ensemble	9 200	100,0
0 à 14 ans	1 596	17,3
15 à 29 ans	967	10,5
30 à 44 ans	1 571	17,1
45 à 59 ans	1 944	21,1
60 à 74 ans	1 939	21,1
75 ans ou plus	1 183	12,9

C. LES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE

Sur ces 21 communes rurales nous dénombrons

- Un collège sur Dieulefit comprenant environ 347 enfants de 11 à 14 ans
- Un ITEP : Beauvallon sur Dieulefit : environ 70 enfants de 6 à 16 ans
- Un ITEP : Les Hirondelles sur Poët Laval : environ 20 enfants.
- Une maison d'enfants à caractère social (MECS) : Le Rayon de soleil à Bourdeaux accueille 24 enfants et adolescents.
- 11 écoles primaires et maternelles :
 - 3 sur Dieulefit avec 261 enfants
 - 1 sur La Bégude avec 189 enfants
 - 1 sur Poët Laval avec 75 enfants
 - 1 sur Bourdeaux avec 128 enfants
 - 1 sur Montjoux La Paillette avec 20 enfants
 - 1 sur la Roche Saint Secret avec 45 enfants
 - 1 sur Bouvières avec 6 enfants
 - 1 sur Pont de Barret avec 87 enfants
 - 1 sur Vesc avec 11 enfants

D. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CAEM

Le CAEM occupe les anciens locaux du collège de Dieulefit, à côté du nouveau collège et en face de l'école primaire et du mille-club (lieu utilisé par le service enfance jeunesse pour accueillir les collégiens hors temps scolaire).

Cette proximité est un atout pour le CAEM qui souhaite toucher davantage les jeunes d'autant plus que le bâtiment abritant le CAEM, héberge aussi la bibliothèque municipale et devrait accueillir des associations de la commune et le service enfant jeunesse de la CCDB.

E. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

En 2012, les foyers fiscaux imposables représentaient 55% de l'ensemble des foyers fiscaux à Dieulefit. La moyenne de la CCPD : Communauté de Communes du Pays de Dieulefit (avant le rattachement de Bourdeaux) se situait à 57,1 % et celle du Département à 60,2%. *Les données ne sont pas disponibles pour les plus petites communes, dont la Bégude de Mazenc et Bourdeaux (règles du secret statistique).*

La médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation s'élevait en 2013 à :

- 19 300€ à Dieulefit,
- 19 643€ à La Bégude de Mazenc
- 16 365€ à Bourdeaux [inférieur de plus 15% à la moyenne départementale]

La moyenne de la CCDB se situait à 18780€, de 3% inférieure à celle du Département (19391€).

En 2012, le 1^{er} décile du revenu fiscal disponible par unité de consommation était de 9 863€ au périmètre de la CCPD, contre 10 437€ au périmètre de la Drôme (soit un écart de 5,5%).

Le taux de pauvreté du territoire est également plus élevé que la moyenne départementale (17,2% au lieu de 15,2% en 2013).

En résumé, la situation économique des familles sur le territoire est des plus modestes, notamment avec l'élargissement de la Communauté de Communes au pays de Bourdeaux.

Ces données sont à prendre en compte dans l'élaboration de l'offre proposée, qui doit pouvoir être adaptée aux revenus des habitants. Le CAEM souhaite prendre en compte les difficultés rencontrées par de nombreuses familles et devra trouver des solutions avec ses partenaires institutionnels.

2. L'ÉTABLISSEMENT

A. HISTORIQUE

➤ [Les origines du le CAEM et ses évolutions.](#)

Dans les années 70, l'enseignement musical à Dieulefit se faisait dans un cadre privé (lycée musical).

Avec la création de l'ADM (Association pour le Développement de la Musique) en 1978, l'enseignement de la musique est porté par une association qui deviendra le CAEM quelques années plus tard. Nos premiers statuts datent de 1978.

A l'époque, les professeurs sont indemnisés mais pas toujours déclarés. Les administrateurs sont des élèves ou des parents d'élèves. La Mairie de Dieulefit soutient financièrement l'association.

Le statut professionnel des professeurs évolue pour arriver enfin, en 2012, au respect du code du travail et à l'application de la convention collective de l'animation. L'augmentation de l'activité (on passe en 12 ans de 90 inscriptions à 420) rend indispensable une étape de plus dans la professionnalisation du CAEM : pendant quelques années, quelques heures de coordination sont dégagées pour certains professeurs. Enfin l'embauche d'une secrétaire à mi-temps en janvier 2012, puis d'une directrice également à mi-temps en avril 2014 complètent le dispositif.

Autour de 1996, plusieurs professeurs enseignant à l'ADM sont également salariés des Centres Musicaux Ruraux, ils sont « dumistes » intervenants en milieu scolaire et/ou animateurs à Musiflore. Ils proposent à l'ADM de s'affilier à la FNCMR (Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux), et de s'appuyer sur son réseau pour développer un projet qui complète l'enseignement par des occasions de rencontres et d'animations de la cité autour de la musique. L'ADM prend alors le nom de CAEM.

➤ [Quelques évènements marquants dans l'histoire du CAEM](#)

- Les Fêtes de la musique
- Grand projet transversal avec le compositeur Etienne Roche (musique pour l'an 2000), enquête auprès des adhérents à l'occasion des 25 ans.
- Au cours des 15 années qui suivent, le projet et l'association se développent, stimulés par les pratiques collectives, les animations dans la rue, concerts, partenariats avec les acteurs culturels, l'ouverture aux adultes.
- Multiplication des instruments enseignés, des ateliers de pratique collective,
- En 2008, les 30 ans de l'association avec 3 jours de fêtes et de concerts.
- En 2013, les rencontres de fanfares pour les 10 ans de Tapacymbal.

- Les Fête de la voix, œuvres contemporaines écrites pour et interprétées par les élèves du CAEM avec le festival Musique d'un Siècle.

Par toutes ces actions, le CAEM se fait connaître, casse l'image de la musique élitiste, brasse les publics et les esthétiques.

Cette évolution sur 15 ans est accompagnée par les pouvoirs publics (Département et communes) qui reconnaissent progressivement la compétence du CAEM, la pertinence de son action, et le besoin auquel il répond. Le CAEM intègre le réseau des écoles de musique du Département en 2013, et s'appuie sur le schéma directeur départemental de l'enseignement de la musique pour affiner ses choix stratégiques. Le financement à l'échelle intercommunale (CCDB) est acté en 2012, grâce à la prise de compétence le permettant.

En 2014 et après beaucoup d'hésitations, le CAEM confirme son affiliation à la FNCMR, et s'appuie sur le coordinateur national des CAEM, pour stimuler la réflexion pédagogique et aboutir sur le présent projet d'établissement.

B. LES VALEURS DU CAEM

Le CAEM est une association à but non lucratif.

Ses valeurs sont fortes et importantes pour ses dirigeants bénévoles, ses salariés et ses adhérents.

La musique est plus qu'un loisir ou qu'un enseignement, il s'agit aussi d'un outil d'intégration et de régulation sociale.

Le CAEM souhaite former des musiciens amateurs/citoyens qui se développent grâce au plaisir d'apprendre et au plaisir de partager.

Par le respect et l'ouverture à tous les publics, à toutes les cultures par la musique et par les activités vécues ensemble, le CAEM souhaite être un lieu d'émancipation et d'ouverture sur le monde et sa diversité.

L'association se réfère aux valeurs de l'Education Populaire :

- L'accès à la musique pour tous,
- La pratique collective,
- L'animation du territoire.

C. MISSIONS

Le CAEM avait, jusqu'à l'élaboration de ce projet d'établissement, 3 grandes missions présentées dans sa convention avec la communauté de commune de la façon suivante :

L'apprentissage et la pratique de la musique

- sous toutes ses formes : instrumentale, vocale (avec travail de la voix et ensembles chorals), corporelle,...
- de toutes esthétiques : classique, traditionnelle, du monde, musiques actuelles, jazz,...
- pour tous publics, de tous âges et de tous milieux sociaux et culturels, grâce notamment à une politique tarifaire volontariste en ce sens,
- avec des choix pédagogiques affirmés, orientés par la valeur de plaisir partagé, allant au-delà de l'enseignement individuel du face à face professeur-élève

incontournable, en incitant à participer à l'apprentissage en groupe d'élèves, jusqu' au partage avec un public et l'implication dans des ensembles.

- une ouverture ponctuelle possible, en complémentarité de l'enseignement musical, vers d'autres formes d'expressions artistiques telles que la danse, le théâtre, ...

Une volonté affirmée de participer à l'animation de la vie locale, par

- les prestations musicales de ses ensembles, sur les communes et dans les établissements du territoire de la CCPD. Lors de ces prestations, les membres de ces ensembles sont bénévoles. Ces animations peuvent être gratuites ou faire l'objet d'une participation financière du lieu d'accueil permettant au CAEM de développer ses actions.

Un partenariat actif et renouvelé avec les collectivités locales, les institutions et les associations, sous forme de conventionnement, ou sur des projets négociés.

(Convention triennale 2014-2016 en annexe 1)

Le CAEM fait partie des **établissements conventionnés** avec le Département de la Drôme, dans le cadre du **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)**.

Ses missions suivent les objectifs de ce schéma. Et le CAEM se retrouve plus particulièrement sur ces 2 objectifs :

• *Favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique par l'ouverture et le rééquilibrage de l'offre en musique, danse, art dramatique, arts de la rue, arts plastiques et arts visuels.*

• *Démocratiser l'accès aux établissements d'enseignement artistique en s'adaptant aux publics, aux nouvelles pratiques et aux enjeux contemporains.*

• *Permettre le développement d'actions pertinentes en faveur de la pratique amateur et de la diffusion artistique en lien étroit avec le secteur des musiques actuelles, des scènes nationales et conventionnées.*

(Extrait du Schéma départemental des enseignements artistiques 2014-2019, Département de la Drôme)

(Extrait du SDEA 2017-2020 en annexe 1)

II. LE CAEM AUJOURD'HUI

1. ÉTAT DES LIEUX

A. LES PUBLICS

L'étude de la répartition par tranches d'âge du public fréquentant l'école de musique (mise en parallèle avec la pyramide des âges des deux communes) permet de mettre en évidence :

- **les moins de 6 ans** représentent 3 % des élèves inscrits,
- **les 6-14 ans** représentent 36 % des élèves inscrits,

- la quasi absence **des 18-29 ans**. Avec **2 % des élèves inscrits**,
- Une prédominance des adultes avec **les plus de 30 ans** qui représentent **50 % des élèves inscrits**.

La **répartition des élèves par sexe** ne varie que très peu d'une année à l'autre :

- Féminin : autour de **58 %**,
- Masculin : autour de **42 %**.

Le nombre de **spectateurs** touchés en une année scolaire est parfois difficile à évaluer sur certains événements, mêlant usagers (élèves et parents) et public extérieur. Toutefois, nous pouvons nous baser sur les estimations suivantes pour 2015-2016 :

- Concerts à la Halle au mois d'avril « Orchestres en fête » : environ 300 (plutôt des non adhérents),
- Différentes prestations des ateliers d'élèves : entre 100 et 500,
- Festival de fanfares : 500,
- Maisons de retraite : 70,
- Fête de la musique (Bourdeaux) : entre 30 et 40,
- Fête du CAEM en juin : environ 200 (plutôt des adhérents du CAEM).

Nous touchons donc plus d'un millier de spectateurs par an avec les prestations des groupes du CAEM

B. COURS ET ATELIERS PROPOSES PAR L'ECOLE DE MUSIQUE

➤ Des cours d'instruments

▪ Des cours d'instruments individuels, micro-collectifs et collectifs

Nombre d'élèves inscrits

	2011 / 2012	2012 / 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016
Accordéon chromatique	15	13	5	0	0
Accordéon diatonique	5	4	4	7	14
Basse électrique	3	3	2	1	2
Batterie	26	24	14	14	9
Chant individuel	6	5	0	0	0
Chant lyrique	3	5	2	0	0
Clarinette	11	5	2	7	6
Contrebasse	1	1	0	0	0
Flûte à bec	2	2	1	2	1
Flûte traversière	8	4	4	1	0
Guitare	26	34	25	22	29
Piano	34	36	32	41	43
Saxophone	6	10	8	7	11
Trombone	3	4	1	4	0
Trompette	6	5	2	0	1
Tuba	2	4	3	3	1
Violon et Alto	14	18	18	19	22
Violoncelle	5	4	3	4	9
Total	176	181	126	133	148

Les cours d'apprentissage d'un instrument sont individuels, micro-collectifs (2 ou 3 élèves) ou en collectif (jusqu'à 4 élèves d'un même niveau).

Ils sont hebdomadaires et d'une durée d'une demi-heure pour les cours individuels et peuvent aller jusqu'à 1h20 pour 4 élèves.

Pour les élèves dont les disponibilités ne permettent pas un rendez-vous hebdomadaire ou qui souhaitent se tester, une inscription pour 10 h, à la carte, est possible.

▪ **Des ateliers collectifs d'apprentissage – Pédagogie de groupe**

La pédagogie de groupe désigne une pédagogie qui profite des effets du collectif tels que l'élan, la dynamique et l'impulsion, la collaboration générés par le groupe ainsi que les relations qui s'installent naturellement pour favoriser une formation mutuelle entre les participants. C'est une pédagogie destinée à un individu à travers le groupe et non une pédagogie destinée à un groupe.

Nombre d'élèves inscrits

	2011 / 2012	2012 / 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016
Atelier Cordes	0	2	7	4	6
Ensemble de cuivres	4	6	7	4	3
Violon + 50 ans	6	5	3	0	0
Percussions africaines			3	4	7
Groupe flûtes à bec			3	0	0
Ateliers accordéons					5

➤ [Des ateliers collectifs « spécial enfant » pour une formation musicale élargie.](#)

Ces ateliers offrent aux enfants une formation musicale dans le sens d'une expérience de pratique collective, d'une ouverture vers d'autres instruments et esthétiques, et nourrissent ainsi les élèves dans leur apprentissage et leur pratique d'amateur. Ces ateliers fonctionnent aussi bien en ateliers découverte (éveil musical, parcours instrumental, FM, chorale enfant) qu'en ateliers accompagnant un apprentissage (FM, chorale enfant, orchestre enfant, atelier pop-rock).

Nombre d'élèves inscrits

	2011 / 2012	2012 / 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016
Chorale enfant	0	0	0	0	8
Atelier Pop Rock	0	0	0	0	9
Orchestre enfant	0	0	0	0	5
Formation musicale (FM)	51	67	27	14	5
Eveil musical	16	19	20	22	17
Parcours instrumental					11

Ces ateliers « spécial enfants » sont hebdomadaires et durent entre ¾ d'heure et une heure.

Les chiffres de 2011 à 2013 comprennent les adultes et enfants qui venaient à la FM. Cet enseignement était gratuit lorsque l'on était inscrit à des cours d'instrument.

La chute des effectifs constatée à la rentrée 2013 est due au changement des tarifs.

Depuis septembre 2016, les ateliers « Chorale enfant », « FM » et « Orchestre enfant » occupent le même créneau horaire, de manière à favoriser les projets en commun sans forcer les enfants à revenir sur un nouveau créneau. La Formation Musicale et les ateliers collectifs enfants sont gratuits pour tous les enfants inscrits à un cours d'instrument.

➤ [Des ateliers inter-instruments d'apprentissage](#)

La mise en pratique par le biais d'ateliers inter-instruments permet de faire coïncider de manière pragmatique l'enseignement instrumental (en cours individuels ou en pédagogie de groupe) et la réalité du jeu du musicien en groupe. En basant les interventions sur le plaisir du jeu, l'écoute, le partage, la curiosité, on privilégie l'épanouissement du musicien, quel que soit son niveau. L'attention portée aux projets des élèves, liée au travail concerté de l'équipe pédagogique permet aux musiciens de jouer avec un degré de plaisir important et finalement un niveau de pratique qui les surprend eux-mêmes.

Nombre d'élèves inscrits

	2011 / 2012	2012 / 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016
Atelier Jazz	11	6	7	5	8
Atelier Bœuf	0	9	16	12	23
Atelier chant Jazz/Blues	8	7	10	0	0
Batucada	0	19	19	0	0
Chorale	28	27	0	0	23
Orchestre	0	10	12	13	9
Quatuor vocal	5	4	0	0	0
Quatuor Saxo	0	4	5	7	6
Musique de chambre					4
klezmer					6
Hip Hop adultes et enfants	0	28	23	28	28

➤ [Des ateliers « Musique d'ensemble »](#)

Il s'agit d'un travail de musique d'ensemble dont l'objectif est le plaisir du partage d'une esthétique ou la pratique spécifique proposée par le professeur et partagée par les élèves, et l'envie de progresser ensemble et de jouer en public.

Certains ateliers ont atteint un niveau de pratique qui permet de proposer des prestations de qualité qui, tout en restant « amateurs », sont souvent demandées pour animer des événements.

Nombre d'élèves inscrits

	2011 / 2012	2012 / 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016
Arom'Yiddish	12	12	11	12	11
Fanfare Tapacymbal	28	20	21	21	17
Musique de salon - Balzic	7	6	9	5	6
Groupe Afro					11

➤ Des stages

Sur 1/2 journée, 2 jours ou 1 semaine, avec un professeur du CAEM ou un intervenant extérieur, ils permettent un travail intensif sur une technique ou un style (Technique vocale, Batucada, Gospel, Musique et informatique, Chant du monde, Jazz vocal, Hip Hop, Danse du monde, ...).

Les stages ont 4 vocations :

- Approfondir un thème, une technique, liés aux difficultés rencontrées par nos élèves.
- Compléter l'offre des disciplines ou activités proposées par le CAEM.
- Tester une nouvelle discipline (ou un nouveau concept) avant d'ouvrir un atelier hebdomadaire.
- Permettre d'expérimenter d'autres formats que la demi-heure hebdomadaire. Ils peuvent être une réponse aux besoins spécifiques de certains publics.

➤ Des concerts, des créations et des partenariats

Le CAEM, **qui n'est pas organisateur de concerts**, souhaite développer des actions en direction des élèves et d'un public plus large, en lien avec ses autres activités, qui permettent de voir, entendre, rencontrer...

Il peut, seul ou avec des partenaires, travailler sur :

- Les fêtes de la musique des différentes communes, et autres animations locales ;
- Des concerts de professeurs et d'élèves, d'orchestres d'amateurs ;
- Des concerts dans les écoles, collèges, hôpital, maisons de retraite... ;
- Des manifestations avec d'autres écoles de musique, d'autres réseaux de musiciens...

Les prestations publiques font partie intégrante du parcours des élèves, et chacun doit pouvoir se produire au moins une fois dans l'année scolaire. Ceci est à la fois primordial sur le plan pédagogique et important pour la collectivité, car les élèves s'impliquent ainsi à la vie culturelle locale : en participant à des événements divers, l'école de musique ne limite pas son action à ses seuls usagers (les élèves) mais rayonne sur une part beaucoup plus importante de la population

Les partenariats avec d'autres associations culturelles du territoire comme Musique d'un Siècle, La Bizzart, Nuée de Jazz, Chemins de Pierre..., permettent aux élèves du CAEM de participer à des créations, de se produire en public en conditions réelles, de rencontrer et écouter des musiciens de haut niveau. Ils permettent au CAEM d'élargir son offre pédagogique et sont partie intégrante du parcours de formation.

D. OFFRE PROPOSEE « HORS LES MURS » – MISSIONS CONVENTIONNEES

Par ses actions « hors-les-murs » avec l'ensemble de ses partenaires, l'école de musique s'adresse à des publics non-inscrits dans l'établissement.

Ce rôle de médiation et d'animation culturelle est complémentaire et indissociable de sa mission d'enseignement.

➤ [Les interventions pendant les TAPE \(Temps d'Activités Péri-Educative\)](#)

L'année scolaire 2014-2015 voit apparaître nos premières participations aux activités périscolaires sur 4 communes. Ces interventions font désormais partie des actions que le CAEM réalise sur le territoire.

Nous avons signé des conventions avec :

- Le SIVOM de Bourdeaux ,
- La Mairie de Dieulefit ,
- La Mairie de Poët Laval,
- La Mairie de Bouvières.

Les intervenants du CAEM se déplacent dans les écoles pour sensibiliser à la musique et pour faire découvrir les instruments de musique. Ces séances d'initiation et d'éveil devraient jeter des ponts entre les enfants et notre école de musique, et contribuer à faire évoluer l'image du CAEM qui souhaite rendre la pratique musicale accessible à tous les publics.

➤ [Ateliers « mémoires et musique » pour les plus de 60 ans.](#)

Le Clic (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) initié par le Département, nous a contacté pour mettre en place un atelier de 1 h 30 tous les mois à l'intention des + de 60 ans. Ces ateliers ont eu lieu d'octobre à mai, un jeudi par mois. L'expérience est renouvelée en 2015-2016 avec des ateliers tous les 15 jours, de novembre à mars.

La convention signée avec le Département de la Drôme qui finançait les heures d'intervention pédagogique et de coordination ainsi que les adhésions des participants ne pouvait durer que 2 ans (pour le lancement de l'activité). Nous souhaitons poursuivre ces ateliers en les autofinçant dans l'avenir.

➤ [Ateliers pour un public d'adultes en situation de handicap avec l'association Reconnaissance](#)

Nous travaillons avec l'association Reconnaissance depuis 4 ans. Le CAEM intervient tous les 15 jours au sein de leur structure. Ces séances sont animées par un professeur spécialisé ayant une formation d'« Intervenant musical dans le domaine de la santé ».

➤ [Animation de séjours organisés par le Service Enfance Jeunesse de la CCDB](#)

Le Service Enfance Jeunesse a sollicité le CAEM pour l'organisation de séjours, à dominante culturelle, pour les jeunes de 10-12 ans se déroulant sur une semaine dans l'été. Une première expérience a eu lieu en août 2015 à Dieulefit. L'expérience a été reproduite pendant l'été 2016 sur la thématique Pop Rock avec succès. Le travail intense sur une semaine permet plus facilement aux jeunes de s'approprier un projet musical et d'arriver à un résultat satisfaisant. Cette formule reste donc à développer vis-à-vis du public adolescent.

➤ Intervention en milieu scolaire dans les écoles.

La Mairie de Dieulefit et la Mairie de Bourdeaux nous ont sollicités pour intervenir en éducation musicale pendant le temps scolaire. C'est un projet « Orchestre en Classe » qui a vu le jour en septembre 2015 avec les 5 classes de l'école primaire du Juncher à Dieulefit.

En 2015-2016 nous sommes intervenus également dans 2 classes de maternelles de l'école publique de Bourdeaux.

Le CAEM s'est doté d'une charte d'intervention en milieu scolaire et a fait agréer 3 de ses professeurs pour pouvoir répondre à cette nouvelle mission jusqu'en 2019.

Un partenariat avec les musiciens intervenants des CMR (Centres Musicaux Ruraux) s'est mis en place pour les interventions à l'école du Juncher pour bénéficier de leur expérience pédagogique avec des groupes scolaires.

Le CAEM ne souhaite pas que ses professeurs de musique deviennent des musiciens intervenants et remplacent les salariés CMR.

BILAN

Les nouvelles missions conventionnées :	Nb d'heures 2014-2015	Nb d'heures 2015-2016
Peri-scolaire	173	154
Mémoire et musique	13	15
Reconnaissance	26	26
Stage pour le Service enfance jeunesse CCDB	11	16
Intervention en milieu scolaire – Orchestre en Classe à Dieulefit, Ecole maternelle à Bourdeaux		180

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

➤ Les locaux

Depuis septembre 2015, la Mairie de Dieulefit, en partenariat avec la CCDB a permis au CAEM de bénéficier de locaux qui sont désormais rassemblés sur un seul lieu : L'ancien collège de Dieulefit situé Rue Ernest Chalamel. Nous disposons de 6 grandes salles de cours, de 2 bureaux administratifs et de 3 sanitaires. Ces salles sont gérées par le CAEM et ne peuvent être utilisées que pour des activités musicales.

Deux antennes : La Bégude de Mazenc et Bourdeaux

Pour permettre aux habitants les plus éloignés de nos locaux de bénéficier des offres de l'école de musique nous avons constitué 2 antennes :

- A la Bégude de Mazenc où nous proposons éveil musical, formation musicale, cours de guitare et cours de violon. Nous disposons de 2 salles qui sont mises à disposition des associations par la mairie.
- A Bourdeaux où nous proposons 1 atelier collectif enfant, le piano, le violoncelle, la clarinette, les cuivres, l'éveil musical et la formation musicale. Nous disposons de 2 salles dans la Maison des associations.

➤ Le parc matériel de l'établissement

Il n'est pas très important mais il s'étoffe chaque année, en fonction des besoins.

Nous avons 3 pianos acoustiques + 2 pianos numériques pour les 6 salles.

Nous avons quelques instruments que nous pouvons louer à nos élèves (violons, violoncelle, clarinette, ...)

Le matériel « son » dont dispose l'école de musique s'est enrichi avec l'arrivée dans les nouveaux locaux et le désir de développer la pratique des instruments amplifiés sur l'école.

Ce matériel peut être prêté ou loué à nos partenaires (service culturel, régie socioculturelle...), permettant ainsi de faciliter l'organisation de petits événements sur le territoire en mutualisant les moyens de chacun.

➤ Le personnel du CAEM

▪ **Une équipe pédagogique composée de 13 professeurs**

- 10 salariés en CDI avec contrats signés sur des postes de « professeur de musique »

Dont 2 professeurs sont titulaires du DE (Diplôme d'Etat).

- 3 prestataires extérieurs.

Pour l'année 2014-2015 l'école a fonctionné avec **93,39H** de FAFP (Face à Face Pédagogique) hebdomadaire soit **586 heures** légales/mois.

Soit l'équivalent de **3,86 ETP** (Equivalent Temps Plein) **d'enseignement**

Missions de l'équipe pédagogique :

- Enseignement et développement de pratiques artistiques.
- Coordination pédagogique partagée entre plusieurs professeurs.
- Encadrement de pratiques amateurs.
- Concertation et réflexion pédagogiques.
- Animation du territoire (concerts, projets, actions de sensibilisation) .
- Sensibilisation aux pratiques artistiques, en lien notamment avec le milieu scolaire et les autres.

▪ **Une équipe administrative composée de 2 salariées :**

- 1 directrice à mi-temps.
- 1 secrétaire à mi-temps.

Soit l'équivalent de **1 ETP administratif**.

Missions de l'équipe administrative :

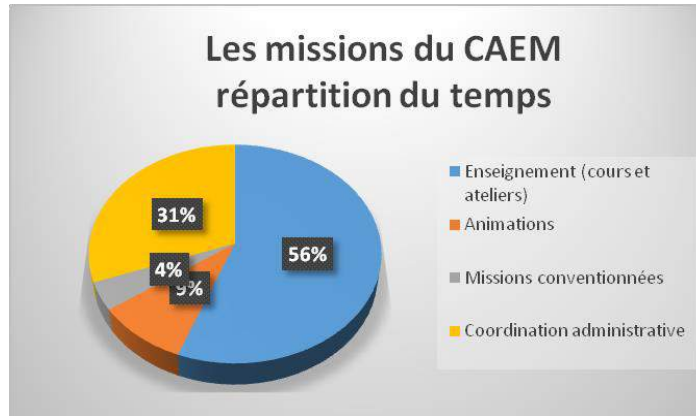
Direction :

- Coordination de l'équipe pédagogique (animation d'équipe, réunions de concertation, projet d'établissement, ...).
- Direction générale (mise en œuvre et évaluation des actions, propositions aux élus, rédaction des actes administratifs, veille juridique, encadrement...) en lien avec le bureau et le CA (Conseil d'Administration) de l'association.
- Ressources humaines (recrutements, carrières, formation, évaluations...).
- Elaboration et suivis budgétaires avec les administrateurs.
- Communication et relations extérieures.

Administration :

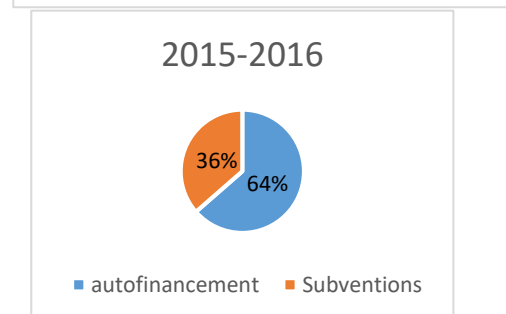
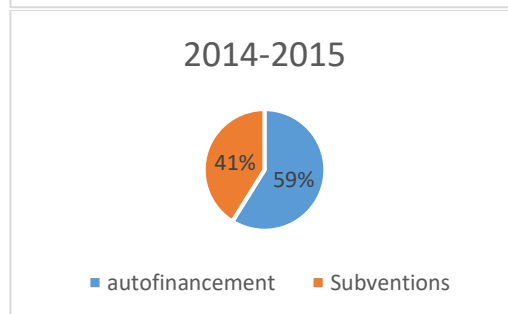
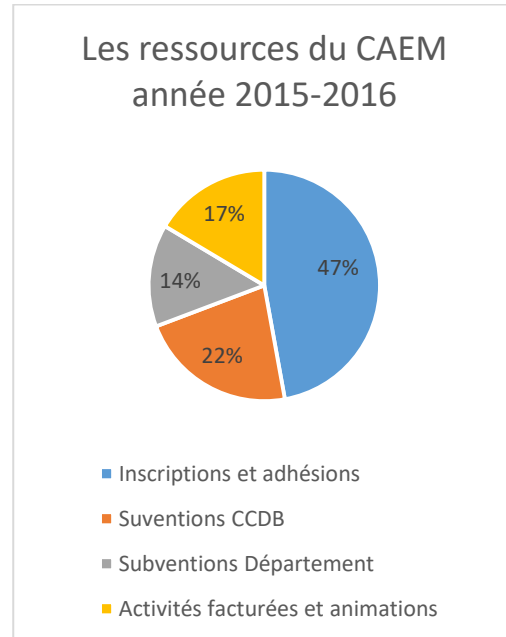
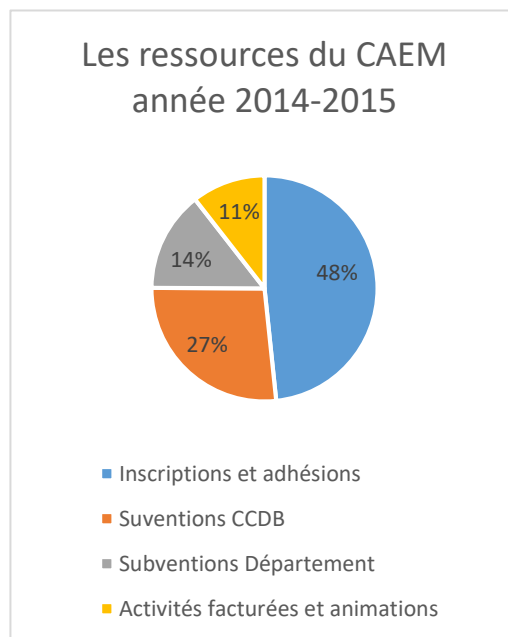
- Gestion courante (secrétariat, accueil, inscriptions, organisation pratique...).
- Finances (encaissement, facturations, ...).

La direction et l'administration sont en relation constante avec la trésorière de l'association qui s'occupe des paies, du social et de la comptabilité de l'association et les services extérieurs (communes et intercommunalité) participant au fonctionnement de l'établissement.



■ **Les ressources**

Notre école est encore à un taux d'autofinancement atypique, la moyenne départementale est à 22%, nous sommes à 59% en 2014-2015 et à 64% en 2015-2016



■ **Partenaires**

Il y a deux types de partenaires privilégiés avec qui le CAEM travaille sur le territoire :

Les partenaires culturels avec qui nous montons des projets :

- L'association Musique d'un siècle,
- Le Collège Ernest Chalamel de Dieulefit,
- Le collège Olivier de Serre de Cléon d'Andran,
- L'école du Juncher,
- Service Enfance Jeunesse de la CCBD (séjour d'été),
- Le CLIC (Service du Département pour les personnes âgées),
- Le festival Nuée de Jazz,
- Le CRI de Montélimar,
- L'EVDPD (Ensemble vocal du Pays de Dieulefit,
- La chorale de Crest : Van Cantar,
- La chorale de Grâne : Selinguania,
- L'école de musique de Livron Loriol,
- L'association PMH,
- La Bizz'Art,
- Le Festival Eclats ...

Les partenaires institutionnels avec qui nous travaillons pour monter nos projets :

- La communauté de Communes du Pays de Dieulefit Bourdeaux (CCDB),
- La Mairie de Dieulefit,
- La Mairie et le SIVOM de Bourdeaux,
- La mairie de La Bégude de Mazenc,
- Le Département de la Drôme,
- La fédération des CMR (Centres Musicaux Ruraux – Le CAEM est affilié à la fédération nationale) ...

2. DIAGNOSTIC : Force et faiblesse du CAEM

Ce diagnostic a été effectué durant l'année 2016, lors de différents CA et par une commission dédiée au projet d'établissement. Il a été validé par les administrateurs et l'équipe pédagogique lors d'un séminaire organisé le 9 juillet 2016.

A. L'ENSEIGNEMENT

Forces	Faiblesses
<p>L'équipe d'enseignants Une équipe de 13 professeurs compétents, autant pour les cours individuels que dans l'animation de groupes. Variété de styles. Variété de pédagogies.</p> <p>Mise en avant de la pratique collective Une vingtaine d'ateliers collectifs proposée. Des « orchestres éphémères » proposés pour des événements ponctuels rassemblant un maximum d'élèves de l'école.</p> <p>Des locaux adaptés Des salles grandes et équipées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Formation Musicale qui ne touche plus que 12 élèves sur nos 296 élèves. - Les évaluations à améliorer, pour que cela devienne un outil pédagogique. - Le projet de l'élève comme colonne vertébrale du parcours de l'élève - Peu d'élèves « jeunes » <p>(Les 11-18ans représentent une très petite partie de nos élèves). Mais cela est lié au fait qu'il n'y a sur Dieulefit ni lycéens, ni étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des élèves qui voudraient passer en cycle 2. - Définition de parcours plus « classiques » pour

<p>Du matériel de plus en plus performant Bien situés, proche du collège et de l'école primaire.</p> <p>Accueil d'un public de tous âges Un tarif au QF dans la limite de l'enveloppe prévue à cet effet</p>	<p>les élèves le demandant. (Cursus, cycle, audition...)</p>
--	--

B. L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Forces	Faiblesses
<p>Le CAEM est sollicité pour des animations musicales par les collectivités ou associations du territoire.</p> <p>Ce sont principalement 3 ateliers qui y répondent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arom'yiddisch - Tapacymbal - Balzic. <p>Le CAEM construit des projets avec des partenaires du territoire pour des évènements particuliers : Ex : PMH, la Bizz'Art, Eclats de voix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la définition de l'offre : Quels types de prestations ? pour qui ? à quel tarif ? - Les ateliers d'élèves ont aujourd'hui une grande autonomie et il peut manquer une coordination claire vue des « clients » extérieurs. - Il n'y a pas toujours dans les réponses des groupes de distinctions entre les demandes privées et les demandes des collectivités.

C. INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES POUR DES PUBLICS EXTERIEURS

Forces	Faiblesses
<p>Prestations pédagogiques pour un public spécial Le CAEM est, depuis 3 ans, prestataire pour l'association Reconnaissance (public handicapé) au rythme d'1h30 tous les 15 jours dans les locaux de l'association.</p> <p>Le CAEM est prestataire pour le périscolaire. Depuis la rentrée 2014, nous signons des conventions avec des mairies, des SIVOM ou des associations pour assurer l'animation d'activités dans le temps périscolaire.</p> <p>Le CAEM intervient dans les écoles. Depuis la rentrée 2015, nous intervenons dans les écoles primaires. Orchestre en classe au Juncher à Dieulefit et Interventions plus générales (type « éveil ») avec les classes maternelles à Bourdeaux</p> <p>Le CAEM monte des projets avec le service Enfance Jeunesse. Centre aéré à dominante culturelle pour les 10-12 ans.</p> <p>Le pays de Dieulefit Bourdeaux est un territoire avec un CTEAC (Contrat territorial d'Education Artistique et Culturel) qui vise à toucher les publics éloignés de la culture. A ce titre notre subvention départementale a un bonus de 2%. Nous sommes donc reconnus comme acteur de l'Education Artistique et Culturel sur le territoire et nous devons nous adresser à un « public éloigné de la culture ».</p>	<p>Ce n'est pas une mission inscrite dans notre cahier des charges de la CCDB.</p> <p>Ce n'est pas non plus inscrit dans le schéma départemental, mais nous sommes soutenus par le département pour innover dans ce domaine.</p>

D. LIEU D'ACCUEIL ET DE RESSOURCES

Forces	Faiblesses
<p>L'équipe d'enseignants Certaines associations font appel à nos professeurs pour monter des projets nécessitant des compétences musicales reconnues. C'est le cas de Musiques d'un siècle, du CRI de Montélimar, ...</p> <p>Les locaux, le matériel Certains groupes amateurs aimeraient bénéficier des locaux et/ou de notre matériel pour des répétitions, des résidences...</p> <p>Le CAE et l'équipe pédagogique ont exprimé qu'ils souhaitaient étudier cette nouvelle orientation. Ce type de mission fait partie de la définition et de la particularité des Carrefours Animation et d'Expression Musicale (définition FDCMR)</p>	<p>Le CAEM n'est pas identifié aujourd'hui comme lieu ou espace « ressources » concernant la musique pour les groupes amateurs, pour les écoles, pour les habitants qui auraient un projet.</p> <p>Ce n'est pas une mission inscrite dans notre cahier des charges de la CCDB. Ce n'est pas non plus inscrit dans le schéma départemental.</p>

III. PERSPECTIVES

1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Suite aux constats faits nous avons souhaité définir clairement 4 pôles de missions pour le CAEM et des pistes d'amélioration ou de développement pour les 5 ans à venir.

A. POLE : ENSEIGNEMENT

➤ Développer les propositions spécifiques en direction des 11-20 ans :

Il s'agit de proposer des espaces et dispositifs de pratique pour ceux qui veulent sortir de l'apprentissage classique des cours hebdomadaires. (Proposer des séances le samedi et pendant les vacances scolaires pour les jeunes qui, pour leurs études, sont partis du territoire : lycées à Montélimar ou Valence, universités à Valence, Lyon Grenoble ou Marseille...).

- Développer les cours et ateliers le week-end et pendant les vacances scolaires.
- Proposer des thèmes ou esthétiques qui intéressent ce public.
- Proposer des stages/des micro-ateliers à la demande.

➤ Faire évoluer la coordination pédagogique

Depuis 2 ans, 7 professeurs se sont partagé la coordination pédagogique par missions.

1	Coaching pédagogique auprès des professeurs
	Coordination artistique des projets d'ensemble et des événements CAEM
	Développement du Pôle Musique actuelle
	Liens avec le collège

2	Coordination pédagogique pour les nouveaux ateliers collectifs enfants
	Coordination des interventions en milieu scolaire à l'École du Juncher
	Coordination de l'Antenne de Bourdeaux
	Coordination des projets interclasses
3	Développement du numérique dans l'enseignement musical
4	Régie et coordination du matériel et de la technique sur un projet donné
5	Coordination de l'orchestre symphonique ou autre grande formation de l'école – sur projet ponctuel.
6	Coordination des scènes ouvertes
7	Liens avec les écoles de la CCDB et le service enfance jeunesse

Ce fonctionnement est très intéressant. La coordination partagée nécessite néanmoins une supervision et mise en harmonie des différents coordinateurs. Pour cela, il est important de mettre en place des réunions régulières de l'équipe coordinatrice et de désigner un coordinateur général au sein des professeurs.

Aujourd'hui c'est la directrice qui coordonne l'équipe pédagogique et pilote le projet pédagogique. Le CA a validé cette mission en phase transitoire pour 2016-2017.

➤ Renouveler le projet pédagogique avec 5 grands axes :

1. Placer le projet de l'élève au centre du parcours.
2. Mettre en place une évaluation dynamique entre élève et professeur.
3. Renforcer le collectif par la pratique inter-instruments.
4. Mener une réflexion sur la Formation Musicale dans l'école et dans le parcours de l'élève.
5. Développer le numérique dans l'école.

1) Le projet de l'élève au centre du parcours

C'est une réflexion qui est présente dans l'équipe depuis plusieurs années et qui a été réactivée grâce aux interventions du coordinateur national des CAEM (Intervenant FNCFM) qui nous a rappelé la démarche pédagogique « CAEM » axée sur le projet de l'élève.

Le parcours musical de l'élève se construit alors selon son projet. Ce principe peut devenir un pilier structurant de notre démarche pédagogique.

Ce changement de perspective induit une nouvelle perception du rôle de l'enseignant qui désormais figure plutôt en accompagnant dans la formation de l'élève qu'en « maître ». D'accepter et d'accomplir ce nouveau rôle nécessite certains outils pédagogiques ainsi que l'échange permanent entre élève et professeur et au sein de l'équipe pédagogique. Le conseil d'administration confirme sa position de faire de l'autonomisation de l'élève une priorité dans l'enseignement musical

(Détails opérationnels en ANNEXE 3)

2) Evaluation dynamique : auto-évaluation et retour du professeur sur les progrès de l'élève

Aujourd'hui un système d'évaluation existe au CAEM, rendue obligatoire par le statut professionnel du professeur qu'ont tous les enseignants du CAEM.

Elle est demandée aussi par nos tutelles en particulier dans le schéma départemental de l'enseignement artistique.

Elle est faite par les professeurs 2 fois par an, sur le site.

Une grille commune et certains points spécifiques ont été établis.

Après 3 ou 4 ans de mise en pratique de ce système d'évaluation plusieurs constats sont faits :

- Certains professeurs ne remplissent plus les grilles.
- Ces évaluations ne sont utiles ni pour les élèves ni pour les parents d'élèves puisqu'aujourd'hui elles ne sont pas consultables par ces derniers.
- Elles ne servent que de repères pour le professeur lui-même.
- Elles peuvent être consultées par les autres professeurs si besoin.
- Au niveau administratif, ces évaluations ne sont jamais consultées.

L'équipe pédagogique souhaite mettre en place un système d'évaluation bienveillant et pédagogique qui serve aussi bien aux élèves qu'aux professeurs dans le parcours d'apprentissage. Ce système servira aussi dans la communication avec les parents des élèves mineurs : les feuilles d'évaluation seront gardées dans un dossier pédagogique de l'élève, et communiquées aux parents qui pourront suivre les progrès de l'élève.

(Détails opérationnels en ANNEXE 3)

3) La pratique inter-instruments pour tous !

La musique c'est avant tout la musique partagée. Le CAEM œuvre pour intégrer des moments de partage dans les parcours de tous les élèves, en priorité ceux qui ne participent pas à un atelier collectif, par la mise en place de projets inter-instruments ou interclasses.

Ces projets peuvent être mis en place à petite ou grande échelle, de la formation duo jusqu'au grand projet d'orchestre de l'école qui accueille une cinquantaine de musiciens. Des dispositifs spécifiques restent à mettre en place surtout pour les élèves en guitare et piano, trop nombreux pour être tous accueillis par des ateliers ou projets d'orchestre éphémère. Des événements spécifiques peuvent être créés (scènes ouvertes à thème, la journée du piano, ...) pour créer une dynamique collective pour ce groupe d'élèves.

La participation à un projet collectif s'inscrit dans le programme annuel de chaque élève. Ceci est en même temps un appel aux professeurs d'inciter leurs élèves à participer à des projets ou d'en créer eux-mêmes.

4) La FM (Formation Musicale)

La formation musicale, désormais dans les conservatoires dénommée « culture musicale », est une discipline qui se veut à la fois très généraliste (aborder l'histoire de la musique, des styles et esthétiques divers, puis « l'architecture » de la musique avec les différentes formes, modes etc.), et qui doit apporter aux élèves des compétences plus techniques telles que le solfège, le rythme, la connaissance des gammes et accords.

Au sein du CAEM, la vision de la formation musicale et de son rôle dans l'école de musique et dans le parcours de chaque élève n'est pas complètement cohérente à ce jour. Ce qui fait l'unanimité malgré tout, c'est la conviction que la FM apporte aux élèves une multitude d'expériences et compétences précieuses qu'un cours individuel seul ne peut pas leur offrir. D'où la volonté de revaloriser la formation musicale et de la placer au centre du parcours des jeunes élèves.

La formation musicale pour les jeunes

Depuis l'année 2015, les cours de FM gratuits pour les jeunes se répartissent sur plusieurs ateliers avec des approches et point forts différents :

- Formation Musicale « classique »
- Chorale enfants
- Atelier instrumental « Jouez ensemble »
- Atelier Pop-Rock

Chaque atelier apporte un certain nombre de compétences de base aux élèves qui est le socle commun des 4 types d'ateliers. Au-delà, les ateliers présentent une grande variété dans les esthétiques abordées, dans les approches pédagogiques, et dans les pratiques proposées. Des croisements et projets en commun entre les ateliers permettent aux élèves de découvrir plusieurs ateliers en une année, de voir leur propre pratique sous un autre jour, et avant tout, de pratiquer la musique en collectif.

La formation musicale pour les adultes

Ces dernières années, l'équipe du CAEM a constaté que la demande en FM ou solfège chez les adultes était plutôt spécifique et ponctuelle. A partir de l'année 2017, le CAEM proposera des cours pour adultes sous forme de modules de 6 à 8 séances sur les thématiques solfège, rythme et harmonie.

5) Le développement du numérique dans l'école

A ce jour, le numérique et la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) ne sont que très peu présents dans l'école. La musique électro ne l'est pas du tout !

Certains professeurs utilisent des outils tels que MUESCORE, BAND IN A BOX, ..., mais l'école n'a officiellement acquis aucun logiciel.

Il nous semble important de développer les outils que nous offre le numérique pour l'apprentissage de la musique, la création et la pratique amateur.

Deux professeurs sont mandatés depuis septembre 2015 par la direction pour travailler sur ces questions. Ils participent aux réunions organisées par le département sur le sujet et ont permis la rédaction du projet suivant :

Un projet de développement du numérique sur 4 ans 2014-2018

- Développer l'enregistrement des ateliers (équipement d'un studio d'enregistrement numérique en 2014-2015)
- Proposer l'apprentissage ou l'accompagnement de la création musicale assistée par ordinateur (Création d'un atelier mensuel pour les ados et adultes) sur 2016-2017
- Développer l'utilisation des logiciels d'aide à l'apprentissage type Ear Master Pro ou Meludia (Premier semestre 2017 – Achat des logiciels pertinents et formation des professeurs pour une mise en pratique en cours de FM et cours d'instrument à la rentrée septembre 2017)

L'enregistrement :

Nous avons, grâce au Département de la Drôme, pu mettre en œuvre un projet d'enregistrement des ateliers du CAEM et nous nous sommes équipés de matériel spécifique et performant : ordinateur spécifique, carte sons, micros, et logiciel.

Ce matériel est suffisamment mobile et léger pour permettre l'enregistrement des groupes quelle que soit la salle.

Aujourd'hui, deux professeurs de l'école sont formés à l'utilisation de notre studio d'enregistrement. Le but est que petit à petit les autres professeurs utilisent l'enregistrement comme un outil pédagogique avec leurs ateliers.

Début 2017, ces deux mêmes professeurs pourraient faire de la formation interne en accompagnant les autres professeurs dans l'utilisation de ce nouveau matériel.

Un atelier mensuel de création musicale Assistée par Ordinateur

Il s'agira de former ou accompagner des adultes ou ados dans la composition de morceaux soit à partir de machines qui produisent du son (Hard Ware) soit à partir de l'ordinateur lui-même.

Cet atelier a pour objectif de :

- Proposer à notre public des ateliers, stages, cours... de MAO.
- Former nos professeurs qui souhaitent avoir des notions ou qui souhaitent utiliser ces nouveaux outils dans leurs cours ou ateliers.
- Sensibiliser à cette façon de créer de la musique.
- Eventuellement, de faire tomber des à priori d'appréhensions de certains professeurs

Nous souhaitons dans un premier temps utiliser des logiciels gratuits pour que les élèves (ou les professeurs) puissent travailler chez eux facilement avec des outils accessibles à tous.

Les logiciels d'apprentissage FM, solfège

Ils peuvent être utilisés par les professeurs d'instruments ou de FM pour faire faire des exercices d'entraînement à leurs élèves. C'est un "plus" ludique et motivant dans le cours, et qui a pour avantage que les élèves peuvent reprendre ou continuer l'entraînement de manière autonome à la maison et ailleurs avec les applications... Ils peuvent aussi être utilisés en autonomie par les élèves qui souhaitent s'exercer. Nous pourrions éventuellement mettre des postes en libre-service dans certains créneaux horaires.

B. POLE : ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Nous souhaitons définir plus précisément ce que le CAEM peut proposer aux collectivités, aux associations ou demandes privées. Il s'agira de bien faire la distinction entre les répétitions publiques d'ateliers d'élèves, et les prestations des groupes amateurs, ...

Nos axes de développement pour les 5 ans à venir :

- Elaborer une charte des prestations publiques
- Formaliser l'offre du CAEM en termes d'animation du territoire
- Communiquer auprès des collectivités et de nos partenaires.

C. POLE : INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES POUR DES PUBLICS EXTERIEURS.

C'est une mission qui existe au CAEM depuis plusieurs années et qui se développe fortement depuis 3 ans.

Nos axes de développement pour les 5 ans à venir :

- Etudier l'opportunité de se doter de professeurs ayant un DUMI (Diplôme permettant les interventions en milieu scolaire).
- Former d'autres professeurs à l'animation de groupes d'enfants pour répondre aux demandes de TAPE (Activités en temps périscolaires).
- Etre force de propositions pour agir en direction des publics éloignés de la culture.
- Trouver les financements nous permettant d'intervenir à l'extérieur du CAEM.

D. POLE RESSOURCES : METTRE A DISPOSITION DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE NOS COMPETENCES ET NOS MOYENS.

Le CAEM possède des ressources :

- notre équipe pédagogique aux multi-compétences,
- nos moyens : matériels et locaux,
- notre réseau,
- nos compétences d'ingénierie de projets.

Nous sommes déjà perçus comme un pôle ressources par les acteurs locaux, mais cette offre de prestations potentielles n'est pas formalisée. Il serait donc intéressant d'évaluer ce que nous faisons déjà, d'évaluer les besoins du territoire (demande et marché) et d'évaluer, enfin, l'intérêt que les politiques trouveront à ce type de prestations et d'accompagnement des acteurs culturels du territoire.

Propositions pour les 5 ans à venir : Faire une étude de faisabilité.

- Evaluer ce que nous faisons déjà
- Evaluer les besoins du territoire
- Trouver les financements pour répondre à cette mission (autofinancement par facturation des prestations et/ou subventions ou autre financement...).

2. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

A. CALENDRIER D' ACTIONS : LES ETAPES DANS LE TEMPS POUR CHAQUE POLE.

PÔLE ENSEIGNEMENT

Axes de développement	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Développer les propositions spécifiques en direction des 11-20 ans	- Quelques cours sont donnés le samedi - Des stages sont créés pour ce public pendant les vacances scolaires - interventions au collège de Cléon d'Andran	- Tester de nouvelles formules (fréquences et dates dans le calendrier) - Tester de nouveaux styles musicaux - Travailler plus avec le service enfance jeunesse de la CCDB. - Refaire des projets avec le collège		
La coordination pédagogique/ des responsabilités partagées.	Définition d'une nouvelle fiche de poste	Recruter en interne pour cette nouvelle fonction Tester	Evaluer le nouveau fonctionnement	Pérenniser
Le projet de l'élève au centre du parcours	Des fiches questionnaires sont testées cette année	Les fiches sont évaluées et ajustées	Généralisation de la procédure	Pérenniser
L'évaluation de l'élève	Certains professeurs testent la méthode de l'auto-évaluation et des grilles multi-compétences. Evaluation / partages	Nouvelles grilles mises en place et testées par les profs – Evaluation du principe avec les élèves.	Généralisation de la procédure	Pérenniser
La pratique inter-instruments pour tous les élèves	Encouragement auprès de tous les élèves à participer à des rencontres avec d'autres élèves	Evaluation quantitative et qualitative de ces encouragements	Inscrire dans le parcours de l'élève des rencontres obligatoires. Test- évaluation	Généralisation de la procédure
Améliorer la Formation Musicale	Test de la FM modulaire adulte Evaluer quantitativement et qualitativement	Créer un parcours enfants plus complet	Tester la mise en place de référent du parcours de l'élève. Evaluer	Généralisation de la procédure
Développer l'utilisation du numérique	-Acquisition de matériel -Mise en place d'un atelier MAO pour les élèves Formation des professeurs	Poursuite de l'étude sur les logiciels d'apprentissage FM Poursuite de l'atelier MAO	Achat ou installation des logiciels choisis Formation des professeurs Test dans les cours	Pérenniser et développer l'utilisation.

PÔLE « ANIMATION DE LA VIE LOCALE »

Axes de développement	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Améliorer la coordination	Elaborer la charte des prestations publiques	Tester la charte auprès des différents groupes et ateliers du CAEM	Ajustement de la charte Evaluer le travail en termes d'amélioration du fonctionnement pour les différents acteurs du CAEM	
Améliorer la communication sur les possibilités offertes par le CAEM	Formaliser l'offre du CAEM Communiquer auprès des collectivités	Communiquer auprès des partenaires	Evaluer le travail de communication Evaluer le résultat quantitatif (nb de prestations et d'animations) et qualitatif sur les bonnes conditions de leur déroulement avant/pendant/après	

PÔLE « INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES POUR DES PUBLICS EXTERIEURS »

Axes de développement	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Vers le milieu scolaire : Etudier l'opportunité d'étoffer l'équipe Nouvelles compétences nécessaires (DUMI)	Réflexion sur la demande et le marché	Faire remonter les compétences en interne ou recrutement	Mettre en place Evaluer	
Etre force de proposition pour de nouvelles actions envers ce public extérieur.	Formaliser des idées, des projets et trouver les partenaires et les financeurs		Mettre en place les projets	Evaluer le résultat quantitatif (public touché) et qualitative sur les bonnes conditions de leur déroulement et la qualité des résultats

PÔLE RESSOURCES

Axes de développement	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Etude de faisabilité pendant 4 ans	-Evaluer ce que nous faisons déjà. -Evaluer les besoins du territoire.	Construire à partir de l'évaluation un projet définissant les actions à mettre en place et les moyens nécessaires (humains et matériels) pour accomplir cette nouvelle mission	Validation éventuelle du projet par les nos partenaires institutionnels. Recherche de financements.	Mise en œuvre du projet : Embauche et communication vers les acteurs du territoire.

B. SUIVI ET EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

L'écriture de ce projet d'établissement était en gestation depuis 2011. Elle n'a pu se concrétiser que grâce à un travail important mené conjointement pendant plus d'un an par l'équipe pédagogique et le Conseil d'administration, pilotés par Caroline Dumas, directrice, avec le soutien de Philippe Brégand, coordinateur national des CAEM.

L'équipe pédagogique et le Conseil d'administration ont travaillé séparément avant de se retrouver en séminaire le 9 juillet 2016 pour valider le diagnostic et définir les perspectives.

Ce document final a été validé par le CA et est présenté et validé lors de l'AG du CAEM du 3 décembre 2016. Il sera alors la feuille de route pour la direction et pour le CA pour les 5 ans à venir.

Les partenaires institutionnels pourront appuyer le CAEM dans ses choix d'orientations et préciser sur quelles missions ils nous soutiennent financièrement.

Chaque année, lors de l'AG nous pourrons dans le rapport d'activité et le rapport moral, mettre en perspectives nos actions avec les projets et objectifs présentés dans ce projet d'établissement.

CONCLUSION

Il faut voir ce document comme un véritable outil stratégique, traçant une perspective constructive et réaliste, qui permet à l'ensemble du « collectif CAEM » d'être guidé dans ses choix à court, moyen et long terme. Il structure notre organisation, s'affirme comme une référence pour tous, et doit rester vivant tout au long des 5 prochaines années.